



Mon Ordre et moi

Flash actu

N ° 32 - Mardi 30 septembre 2014

Projet de réforme des professions réglementées :

L'Ordre pleinement mobilisé pour l'avenir des kinésithérapeutes, dans l'intérêt supérieur des patients

Chères consoeurs, chers confrères,

Dès les premières fuites dans la presse d'un projet de rapport de l'Inspection Générale des Finances sur les 37 professions réglementées, parmi lesquelles celle de kinésithérapeute, l'Ordre s'est immédiatement mobilisé pour réaffirmer, auprès des pouvoirs publics, le rôle central de ces derniers auprès des Français.

Nous avons rappelé que les 78000 kinésithérapeutes sont non seulement des experts en santé mais aussi des acteurs sociétaux majeurs dans le quotidien de plus d'un million de Français par jour.

L'Ordre se mobilise depuis le début, aux côtés du Comité de Liaison des Institutions Ordinales (CLIO) qui réunit les autres ordres professionnels (médecins, pharmaciens, notaires, huissiers, etc.), mais aussi en tant qu'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, pour valoriser le travail remarquable accompli par nos confrères au service de la démocratie sanitaire, et faire reconnaître une profession en plein essor dont la valeur ajoutée n'est plus à démontrer dans le paysage sanitaire français.

Les conseillers nationaux entendent continuer à mettre toute leur énergie dans la promotion, l'indépendance et la qualité de la kinésithérapie en France et rappeler que :

- les quotas d'entrée dans la formation, indispensables à la qualité de la formation, ne créent pas pour autant une situation de monopole mais garantissent la dispensation de soins de qualité afin d'assurer la sécurité des patients ;
- il n'existe pas de numerus clausus d'installation, ce qui en fait une profession parfaitement ouverte à la concurrence ;
- la kinésithérapie s'inscrit dans une logique d'inter-professionnalité où d'une part, les actes sont prescrits par des médecins, et d'autre part, les kinésithérapeutes n'ont pas le monopole de la rééducation pour laquelle il leur arrive régulièrement de travailler notamment avec des sages-femmes, orthophonistes, psychomotriciens, et ergothérapeutes ;
- le projet d'ouverture du capital des SEL à des investisseurs extérieurs à la profession, s'il devait se confirmer, mettrait en danger l'indépendance des professionnels et serait une grave atteinte à un principe fondamental dont l'ordre est le garant.

C'est pourquoi l'Ordre est plus que jamais attentif au contenu du rapport officiel cité, de même qu'aux développements ultérieurs de ce projet de réforme.

Toute l'équipe de l'Ordre est pleinement mobilisée pour garantir l'avenir de la profession.

Bien confraternellement,

Pascale Mathieu, Présidente de l'Ordre des Masseurs-kinésithérapeutes.

Contact : monordre@ordremk.fr
Rédaction : Franck GOUGEON

Pour se désabonner de cette lettre cliquez- [ici](#)

Copyright © [\[CNOMK\]](#) - [\[Mentions légales\]](#)

Webmaster : Claude ANSQUER